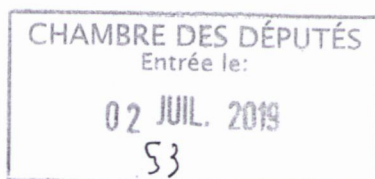




Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 2 juillet 2019

Concerne : **Heure de questions du 2 juillet 2019**

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, je me permets de poser une question orale concernant **la création d'une Agence nationale des médicaments à Monsieur Etienne Schneider, Ministre de la Santé.**

Lors de la réunion de la Commission de la Santé et des Sports du 7 mai 2019, Monsieur le Ministre a précisé que la mise en place d'une agence nationale des médicaments et des produits de santé s'avère nécessaire, non seulement pour se mettre en conformité avec les obligations européennes concernant les différentes procédures accompagnant le cycle de vie d'un médicament, mais aussi en vue de la légalisation du cannabis récréatif, et afin d'attirer des entreprises pharmaceutiques au Luxembourg conformément à la stratégie de diversification économique du Grand-Duché de Luxembourg.

La création d'une telle agence étant également préconisée par l'accord gouvernemental 2018-2023, j'aimerais dès lors avoir des renseignements de Monsieur le Ministre concernant d'une part l'avancement des travaux pour la mise en place de l'Agence nationale des médicaments et d'autre part sur le concept de diversification économique, notamment sur le type d'activité du domaine pharmaceutique (recherche, développement, production, distribution...) que Monsieur le Ministre entend attirer au Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Mac Hansen
Député